MARIA PERGAY

PROVENANT DES COLLECTIONS GOURGAUD

MARDI 24 MAI 2011
PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT
20H



ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F.TAJAN

Hôtel Marcel Dassault
7, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris

MARIA PERGAY
PROVENANT DES COLLECTIONS GOURGAUD

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan
Isabelle Bresset

VENTE N°2018

Téléphone pendant l'exposition
+33 (0)1 42 99 20 48

Commissaire-priseur
François Tajan

Spécialistes
Fabien Naudan
Directeur associé
+33(0)1 42 99 20 19
fnaudan@artcurial.com

Harold Wilmotte
Spécialiste junior
+33(0)1 42 99 16 24
hwilmotte@artcurial.com

Sabrina Dolla
Spécialiste junior
+33(0)1 42 99 16 40
sdolla@artcurial.com

Renseignements
Alma Barthelemy
+33(0)1 42 99 20 48
abarthelemy@artcurial.com

Recherche et documentation
Cécile Tajan

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Vendredi 20 mai
11–19h
Samedi 21 mai
11–19h
Dimanche 22 mai
11–19h
Lundi 23 mai
Sur rendez-vous

VENTE LE MARDI 24 MAI À 20H

Catalogue visible sur internet
www.artcurial.com

Comptabilité vendeurs
Mathilde Neuve-Eglise
+33 (0)1 42 99 20 70
mneuveeglise@artcurial.com

Comptabilité acheteurs
Nicole Frerejean
+33 (0)1 42 99 20 45
nfrerejean@artcurial.com

Ordres d'achat, enchères par téléphone
Anne-Sophie Masson
+33 (0)1 42 99 20 51
bids@artcurial.com



Le baron et la baronne Gourgaud : entre tradition et modernité

En 2001, était dispersé un important ensemble de mobilier Empire provenant de la collection du baron et de la baronne Gourgaud. Une précieuse collection qui rappelait combien le destin des Gourgaud était étroitement lié à celui de l'histoire de France.
Dix ans après cette vacation d'exception, Artcurial Briest - Poulain - F.Tajan propose à la vente un ensemble de meubles et objets de Maria Pergay commandé par le baron et la baronne Gourgaud au début des années 70 pour leur résidence corse. L'ensemble révèle la sensibilité du couple à l'art de son époque et sa volonté de s'ouvrir au design contemporain. Sans renier le mobilier ancien, le baron et la baronne Gourgaud allaient trouver dans le mobilier de Maria Pergay la définition d'un nouveau goût raffiné.

Le baron et la baronne Gourgaud avaient choisi de faire de leur résidence du Sud de la Corse un havre de paix, un véritable refuge perché au bord d'une falaise escarpée, dédié au repos et à la méditation.
Au début des années 70, l'architecte M. Puccinelli imagine ainsi à leur demande une maison organisée en plusieurs niveaux, multipliant les recoins isolés et privilégiant l'intimité.

« Rustique ou moderne ? »
Pour le choix des meubles nous avons hésité et, finalement, opté pour des lignes contemporaines qui s'allient parfaitement à cette architecture » explique la baronne Gourgaud. Elle fera appel à Maria Pergay, créatrice parmi les plus visionnaires de son époque qui travaille pour les plus grands collectionneurs français et exporte son travail aux Etats-Unis, en Russie ou en Arabie Saoudite. Cet ensemble mobilier restera en place jusqu'à ce jour.

« Rien n'est plus beau que l'acier », Maria Pergay
Pour la pièce à vivre et la bibliothèque, Maria Pergay imagine deux exceptionnels corner-sofa en acier inoxydable aux lignes dépouillées, longilignes, qui s'intègrent parfaitement à l'espace intérieur et répondent au désir de confort, de sobriété et de modernité des commanditaires.
Ces lignes pures et droites, se retrouvent dans une remarquable enfilade, aux lignes horizontales, pièce unique réalisée par Maria Pergay à la demande des commanditaires.
On remarque encore un secrétaire qui compose un coin de travail fonctionnel, ainsi qu'un meuble bas là aussi créé spécialement pour cet intérieur.
Ce mobilier en acier inoxydable aux surfaces nettes sans soudures ni joints visibles illustre la modernité du travail de Maria Pergay qui la première a traité l'acier inoxydable comme une matière noble et exploité sa beauté inhérente.

Raffinement, luxe et onirisme
Maria Pergay, qui a toujours été séduite par la nature et ses formes, sera particulièrement inspirée par l'environnement de la maison du baron et de la baronne Gourgaud, ce lieu protégé ouvert sur la mer et la nature. Ainsi, au mobilier fonctionnel d'une rigueur esthétique irréprochable, elle associe des pièces plus oniriques. Elle conçoit notamment une extraordinaire table basse en forme d'ammonite géante, véritable œuvre d'art réalisée en acier inoxydable. Chose rare dans son travail, Maria Pergay joue pour cette pièce des effets colorés de laques beige, brun et rouge pour imiter les enroulements spiralés et les côtes de la coquille. Cette pièce unique trouve écho dans une autre commande spéciale, la superbe paire de lampes dont la base est constituée d'un fossile d'ammonite enserrée dans une fine structure de métal.

Jeux de combinaisons
Deux autres tables basses révèlent quant à elles le travail de Maria Pergay sur les jeux de combinaisons, de contrastes de formes, de couleurs et de textures. La première, en stratifié, joue sur les formes rondes et ovales blanches, brunes et noires emboitées les unes dans les autres. La seconde, en altuglas, se compose de trois éléments en gradins à plateaux rectangulaires en blanc ou fumé.

Une salle à manger « époque pompidolienne »
« Très époque pompidolienne », c'est ainsi que la baronne Gourgaud qualifie la salle à manger imaginée par Maria Pergay. Elle se compose de la célèbre table modèle « Gerbe » et de fauteuils « Sphère » en plexiglas de Boris Tabacoff. Mesurant prés de trois mètres de long la table possède un plateau en verre fumé reposant sur une base faite de bandes d'acier inoxydable courbées, se relevant « à la façon d'un bouquet floral ou de la tige effilochée d'une fleur ». Parfait exemple du caractère à la fois précieux et puissant des créations de Maria Pergay, la table « Gerbe » est accompagnée d'une console en applique de même modèle.

La sculpture Oursin
La baronne Gourgaud, artiste peintre, elle-même inspirée par le rêve et l'imaginaire, fut tout naturellement sensible au travail de Maria Pergay. C'est ainsi qu'elle lui proposa de réaliser une sculpture écrin destinée à mettre en valeur sa collection de minéraux. De cette complicité entre Maria Pergay et la baronne Gourgaud devait naître l'Oursin, imposante construction composée de tiges d'acier rayonnantes, gardiennes des nombreux cristaux chatoyants.
Cette œuvre, résume à elle seule l'esprit d'une collection qui, née d'une commande particulière atteint à l'universel en satisfaisant en chacun d'entre nous à la fois l'aspiration à la modernité et le goût du merveilleux.

Cécile Tajan

Maria Pergay

Rencontre avec l'acier
Maria Pergay débute sa carrière comme orfèvre et antiquaire. Sa galerie ouverte en 1960 au 2, place des Vosges à Paris s'impose très vite comme l'un des lieux incontournables pour les amateurs d'art et de décoration.
1967 est l'année décisive pour la créatrice, celle de sa rencontre avec l'acier. Elle fait la connaissance de Gérard Martel, d'Ugine-Gueugnon, le plus important producteur d'acier inoxydable, qui l'incite à s'intéresser à ce matériau encore inexploité dans le domaine du mobilier et de la décoration. Curieuse et enthousiaste, Maria Pergay se laisse convaincre. Travailler l'acier s'impose alors à elle comme une évidence et elle abandonne l'argent qui n'avait pas selon elle « suffisamment d'exigence ». « En une semaine j'ai dessiné ma collection » explique-t-elle. Une première collection qui comprend notamment le célèbre lit de repos tapis volant et la chaise Anneau. Les années suivantes et aujourd'hui encore, Maria Pergay élargit son répertoire, exploitant inlassablement les possibilités offertes par l'acier, livrant des pièces rares et précieuses.


Maria Pergay à Paris en 1972

« L'acier est très sévère »
L'acier, difficile à travailler, réclame beaucoup d'exigence. « L'acier est très sévère » déclare Maria Pergay. Elle confie ses projets à des petits ateliers de métalliers où des artisans spécialisés mettent au point ses modèles suivant à la lettre les projets de la créatrice. Il s'agit de pièces uniques, parfois de très petites séries, réalisées artisanalement. Les feuilles de métal sont ainsi pliées à la main. Evoquant le travail de ces artisans du métal, précieux collaborateurs, Maria Pergay insiste : « la qualité c'est eux qui me l'ont apprise ».

« Une clientèle très en avance sur son temps »
Les années soixante-dix seront rythmées par plusieurs commandes prestigieuses. « J'ai eu une clientèle très en avance sur son temps » explique Maria Pergay. Le baron et la baronne Gourgaud sont parmi les premiers à faire confiance à la créatrice. En 1972 sur les conseils de Pierre Delbée, designer et président honoraire de la maison de décoration Jansen, le couple lui commande l'aménagement sur mesure de sa nouvelle résidence corse. « Le baron et la baronne Gourgaud étaient extrêmement attachés à la création ». « Ils ont tout de suite compris dans quelle direction j'allais et ils m'ont laissé faire. Un départ comme cela, c'était un vrai enchantement » se souvient Maria Pergay.

CécileTajan
Texte rédigé à partir d'un entretien avec Maria Pergay,
le 6 avril 2011

« Je rends hommage à l'acier parce qu'il y a une équation à respecter avec lui, c'est-à-dire soit ce que vous faites est accepté par l'acier et c'est bien, soit ce n'est pas la peine ».

Maria Pergay 6 avril 2011



Salon bibliothèque

201

Maria PERGAY

(Née en 1930)

Table basse modulable « Soeurs » - 1972

L' élément principal de forme ovale en stratifié blanc et les deux autres éléments de forme ronde et de taille décroissante en stratifié l'un brun, l'autre noir venant s'insérer sur un côté de l'élément principal.

Chacun des éléments est monté sur roulettes

Elément blanc :

Haut. : 39 cm - Long. : 119 cm - Larg. : 70 cm

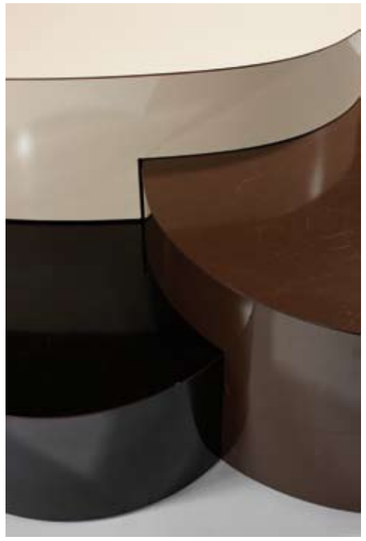
Elément brun : Haut. : 28 cm - Diam. : 60 cm

Elément noir : Haut. : 19 cm - Diam. : 46 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

AN ADJUSTABLE COFFEE TABLE COMPOSED OF THREE ELEMENTS STRATIFIED BY MARIA PERGAY, 1972

12 000 – 15 000 €





202

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Bureau - 1972
Acier inoxydable brossé, plateau rectangulaire à motif de damier, ouvrant par deux tiroirs en ceinture, piètement de section carrée
On y joint une chaise de Willy Rizzo en métal et garniture en skaï
75 x 131 x 62 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :
Suzanne Demisch "Maria Pergay Between ideas and design", Demisch Danant Editions, New York 2006, modèle référencé et reproduit in situ p.49

A STAINLESS STEEL DESK BY MARIA PERGAY, 1972

15 000 — 20 000 €





203

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Paire de lampes « Fossile ammonite » - 1972
Ammonite fossilisée polie sur une face,
prise dans une monture en inox suivant
les enroulements et les cotes de l'ammonite.
Socle à quatre pieds en tiges d'inox
de section carrée.
Pièce unique
52 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis
à l'acquéreur

Bibliographie :
Suzanne Demisch, "Maria Pergay Between
ideas and design", Demisch Danant Editions,
New York, 2006, modèle reproduit in situ p.48.

A PAIR OF TABLE LAMP WITH AMMONITE-FOSSIL AND METAL BASE BY MARIA PERGAY, 1972

30 000 — 40 000 €



204

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Canapé « Corner sofa » - 1972
Caisson recouvert de feuilles d' acier inoxydable brossé, monté sur roulettes. L'assise en cuvette se termine à chaque extrêmité par une large tablette suspendue formant bout de canapé. Coussins à garniture d'origine en épais tissu orange
Pièce unique dans cette configuration
Haut. : 30 cm (tablettes) - 73 cm (hauteur totale avec coussin formant dossier)
Long. : 280 cm - 140 cm (retour)
Prof. : 80 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :
Suzanne Demisch, "Maria Pergay Between ideas and design", Demisch Danant Editions, New York, 2006, p.30 pour une banquette de même construction.

A STAINLESS STEEL CORNER SOFA BY MARIA PERGAY, 1972

30 000 — 40 000 €





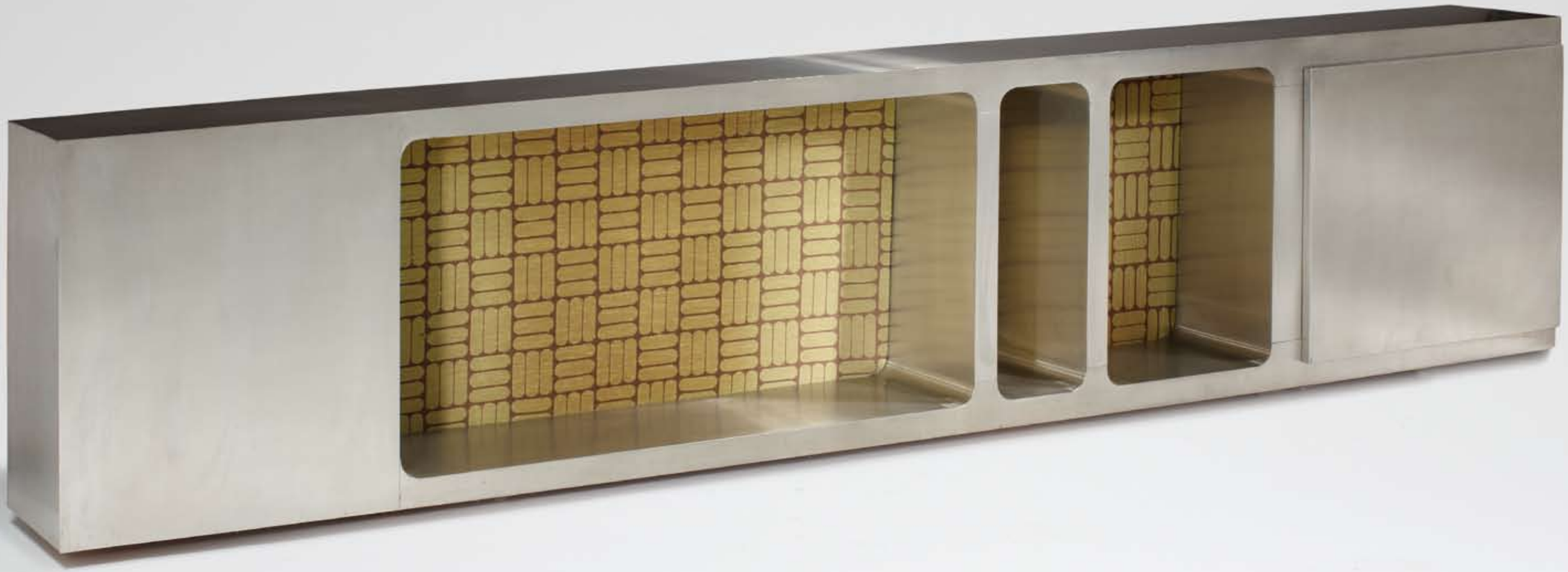
205

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Meuble bas - 1972
Corps en feuille d' acier inoxydable brossé
ouvrant en façade par trois niches à angles
arrondis et fond garnis de tissu d'origine
et ouvrant en partie droite par un casier
à porte pleine
Pièce unique
69 x 364 x 30 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis
à l'acquéreur

A STAINLESS STEEL SIDEBOARD BY MARIA PERGAY, 1972

8 000 – 10 000 €



« Les techniques sont prêtes à acceuillir le rêve de tout le monde ».

Maria Pergay in « Maria Pergay, between ideas and design »,
Ed. Demish Danant, New-York, 2006.



Chambre

206

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Commode - 1972
Corps recouvert de feuilles d'acier inoxydable brossé, ouvrant par huit tiroirs en façade à prises et façades alternées en acier et plexiglas noir, intérieur en palissandre
Cette pièce est la première de la série de mobilier « Fermé-Utile »
Pièce unique
71 x 169 x 64 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

A STAINLESS STEEL CHEST OF DRAWERS BY MARIA PERGAY, 1972

40 000 — 50 000 €





207
Travail Anonyme
Lampe - circa 1970
Résine de couleur argent,
diffuseur en perspex
74 cm

200 — 300 €

208
Jacques CHARLES
Paire de lampes - circa 1970
Fûts hémisphériques en feuilles d'acier
inoxydable brossé, diffuseur en perspex opalin
Edition Maison Charles
73 cm

5 000 — 7 000 €

207



208



209

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Table basse à trois plateaux - 1972
Eléments disposés en gradins et reposant sur des pilotis en altuglas transparent.
Les plateaux inférieurs et supérieurs sont en altuglas brun le plateau intermédiaire en altuglas blanc
Pièce unique
42 x 130 x 90 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :
Suzanne Demisch, "Maria Pergay Between ideas and design", Demisch Danant Editions, New York, 2006, modèle reproduit in situ p.49.

COFFEE TABLE WITH THREE ALTUGLAS STACKING TOP BY MARIA PERGAY, 1972

8 000 — 12 000 €



« J'ai instantanément le révélateur, c'est le métal, sa force, sa pureté qui répond à mes questions ».

Maria Pergay 6 avril 2011



Grand salon

210

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Importante table basse modèle « Ammonite »- 1972
Acier inoxydable à décor cloisonné laqué beige, brun et rouge imitant les enroulements spiralés et les côtes de la coquille de l'ammonite.
Compartiment amovible en métal laqué noir formant porte-plantes
Pièce unique
38 x 150 x 110 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :
Suzanne Demisch, "Maria Pergay Between ideas and design", Demisch Danant Editions, New York, 2006, modèle reproduit in situ p.48 et p.141.

IMPORTANT LACQUERED STAINLESS STEEL COFFEE TABLE "AMMONITE" AND JARDINIERE BY MARIA PERGAY, 1972

40 000 — 50 000 €





211

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Canapé « Corner sofa trois places » - 1972
Corps recouvert de feuilles d'acier inoxydable brossé, monté sur roulettes. Les trois assises en cuvette sont encadrées de deux tablettes lattérales et d'une tablette d'angle. Coussins à garniture d'origine en épais tissu orange
Pièce unique
Hauteur : 73 cm (tablettes 31,5 cm)
Longueur : 260 cm
Largeur : 190 cm
Profondeur : 80 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :
Suzanne Demisch, "Maria Pergay Between ideas and design", Demisch Danant Editions, New York, 2006, modèle référencé et reproduit in situ p.48.

A STAINLESS STEEL CORNER SOFA BY MARIA PERGAY, 1972

30 000 – 40 000 €



212
Maria PERGAY
(Née en 1930)
Ottoman - 1972
Caisson recouvert de feuilles d'acier inoxydable brossé, monté sur roulettes. Coussin d'assise à garniture d'origine en épais tissu orange
30 x 80 x 70 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

A STAINLESS STEEL STOOL BY MARIA PERGAY, 1972

5 000 — 6 000 €

213
Travail Anonyme
Paire de cendriers - circa 1970
Aluminium
3,20 x 15 x 15 cm

200 — 300 €

214
Travail Anonyme
Suite de trois cendriers - circa 1970
Aluminium
Marqué « BL »
5,50 x 15 x 15 cm

500 — 600 €

215
Travail Anonyme
Porte-revues - circa 1970
Plexiglas fumé
28 x 41 x 39 cm

80 — 100 €

216
Travail Anonyme
Syphon - circa 1970
Acier
87 cm

100 — 150 €











217
Maria PERGAY
(Née en 1930)
Sculpture « Oursin » - 1972
Importante construction se composant de tiges d'acier rayonnantes dans lesquelles vient s'insérer un ensemble de minéraux
Pièce unique
135 x 120 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

STAINLESS STEEL "SEA URCHIN"
SCULPTURE BY MARIA PERGAY, 1972

30 000 — 40 000 €

Dans les années soixante-dix, la Baronne Gourgaud commande à Maria Pergay une sculpture destinée à mettre en valeur sa collection de minéraux. De cette entente, entre l'artiste et la Baronne Gourgaud devait naître la sculpture « Oursin », imposante construction composée de tiges d'acier rayonnantes gardiennes des nombreux trésors géologiques.



Salle à manger

218

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Importante table de salle à manger modèle « Gerbe »- 1972
Piètement composé de lames d'acier inoxydable de différentes tailles fixées à une armature centrale et s'évasant aux extrêmités à la façon d'un bouquet floral, plateau en verre fumé
71 x 300 x 160 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur

Bibliographie :
Suzanne Demisch, "Maria Pergay Between ideas and design", Demisch Danant Editions, New York, 2006, modèle reproduit in situ p.49

A STAINLESS STEEL AND GLASS DINING TABLE "GERBE" BY MARIA PERGAY, 1972.

35 000 — 45 000 €





219

Boris TABACOFF

Suite de douze fauteuils « Sphère » - 1971

Coque en plexiglas de forme semi-sphérique
montée sur une structure en acier chromé
se terminant en une base circulaire .
Coussins d'assise à garniture d'origine
en épais tissu orange
Edition Mobilier Modulaire Moderne (M.M.M)
Ce modèle a été choisi par Maria Pergay
spécialement pour l'aménagement de cette
maison.
66 x 50 x 60 cm

Bibliographie :
Suzanne Demisch, "Maria Pergay Between
ideas and design", Demisch Danant Editions,
New York, 2006, modèle reproduit in situ p.49.

4 000 — 6 000 €



220

Maria PERGAY
(Née en 1930)
Console en applique modèle « Gerbe » - 1972
Piètement de forme semi-circulaire, composé de lames plates d'acier inoxydable, plateau rectangulaire en verre fumé
92,50 x 145 x 50 cm

Un certificat de Maria Pergay sera remis à l'acquéreur.

Bibliographie :
Suzanne Demisch, "Maria Pergay Between ideas and design", Demisch Danant Editions, New York, 2006, modèle reproduit p.144.

A STAINLESS STEEL AND GLASS CONSOLE "GERBE » BY MARIA PERGAY, 1972.

15 000 — 20 000 €



221
Travail Anonyme
Paire de plateaux tournants - circa 1970
Métal et altuglas fumé
15 x 50 cm

500 — 600 €

222
Travail Anonyme
Coupe - circa 1970
Aluminium
Monogrammé AP et numéroté 12 / 100
13 x 55 cm

500 — 700 €

223
Pierre GIRAUDON
(Né en 1923)
Ensemble de six photophores - circa 1970
Socle cubique en résine fractale ambrée
surmonté d'un support circulaire en metal
recevant pour trois des photophores
un verre cylindrique et pour les trois autres
un verre galbé
27,50 x 80 x 80 cm

800 — 1 200 €

224
Travail Anonyme
Coupe - 1956
Aluminium
Signé et daté « Nambe 1956 »
50 x 17 cm

200 — 300 €









CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000.
en cette qualité Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. les rapports entre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux
qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) les indications données par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

c) le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.
À toutes fins utiles, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente.
Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan aura acceptés.
Si Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.
En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.
Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.
En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.
Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 – L'exécution de la vente

a) en sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :
• de 1 à 15 000 euros : 23 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,265 % et pour les autres catégories, TVA = 4,508 % du prix d'adjudication).
• de 15 001 à 600 000 euros : 20 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,1 % et pour les autres catégories, TVA = 3,92 % du prix d'adjudication).
• Au-delà de 600 001 euros : 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % et pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un ○).
Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.
Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.
L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
- en espèces : jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;
- par chèque ou virement bancaire ;
- par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.
Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.
Toute personne s'étant fait enregistrer auprès Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan serait avérée insuffisante.

d) le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.
Dans l'intervalle Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.
En cas de paiement par chèque, le lot ne sera délivré qu'après encaissement définitif du chèque par Artcurial Briest-Poulain-F. Tajan.
A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.
En outre, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :
- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 – Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra utiliser des moyens vidéos. en cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

5 – Préemption de l'État français

L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.
L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'état français.

6 – Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue.
Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.
En outre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.
Toute reproduction du catalogue de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.
La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 – Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.
Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :
• de 1 à 100 000 euros : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).
• Au-delà de 100 000 euros : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) les véhicules sont vendus en l'état. les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. en revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 – Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. la nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 – Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.
Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

Retrait des lots :

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions,
et Artcurial- Briest-Poulain-F.Tajan décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.
Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 euros de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ldt.

CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.
In such capacity Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan acts as the agent of theseller who contracts with the buyer.
The relationships between Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified bysaleroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will berecorded in the official sale record.

1 – Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.
Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.
The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 – The sale

a) in order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan before the sale, so as to have their personal identity data recorded.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.
Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability / responsability whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan which have been deemed acceptable.
Should Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) in the event where a reserve price has been stipulated by the seller, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.
The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.
In case of challenge or dispute, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, the successful bidder will be the bidder would will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.
The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word "adjugé" or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.
No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 – The performance of the sale

a) in addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

1) Lots from the EEC:

• From 1 to 15 000 euros:
23 % + current VAT (for books, VAT = 1.265% of the hammer price; for other categories, VAT = 4.508% of the hammer price).
• From 15 001 to 600 000 euros:
20 % + current VAT (for books, VAT = 1.1% of the hammer price; for other categories, VAT = 3.92% of the hammer price).
• Over 600 001 euros:
12 % + current VAT (for books, VAT = 0.66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2.35% of the hammer price).

2) Lots from outside the EEC:
(indentified by an ○).
In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.
An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.
The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.
The purchaser will be authorized to pay by the following means:
- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 15 000 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.
- By cheque or bank transfer.
- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1,85 % additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.
Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.
Any person having been recorded by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan has a right of access and of rectification to the nominative data provided to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan would prove unsufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes.In the meantime Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.
Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as "procédure de folle enchère". If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.
In addition, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:
- interest at the legal rate increased by five points,
- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after "procédure de folle enchère" if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan also reserves the right to set off any amount Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 – The incidents of the sale

a) in case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be able to use video technology.
Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan shall bear no liability/responsability whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not be liable for errors of conversion.

5 – Pre-emption of the French state

The French state in entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.
The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 – Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.
Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.
Furthermore, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.
Any reproduction of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.
The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 – Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.
In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackes:
• From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).
• Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e.1,96% of the hammer price).

a) Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will bestored at the costs and risks of their owner.

8 – Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independant from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 – Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F. TAJAN

HÔTEL MARCEL DASSAULT
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

T. +33 1 42 99 20 20
F. +33 1 42 99 20 21
E. contact@artcurial.com

www.artcurial.com

SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS
Francis Briest, **Co-Président**
Hervé Poulain
François Tajan, **Co-Président**

DIRECTEURS ASSOCIÉS
Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan
Isabelle Bresset

ADMINISTRATION ET GESTION
Direction : Nicolas Orlowski

Secrétaire général :
Axelle Givaudan

Relations clients :
Marie Sanna-Legrand, **20 33**
Karine Castagna, **20 28**

Marketing, Communication et Activités Culturelles :
Emmanuel Bérard, direction
Morgane Delmas

Comptabilité et administration :
Joséphine Dubois, direction
Sandrine Abdelli, Marion Bégat, Virginie Boisseau, Marion Carteirac, Isabelle Chênais, Nicole Frerejean, Mouna Sekour

Logistique et gestion des stocks :
Denis Chevallier, Philippe Da Silva, Erwan Hassouni, Joël Laviolette, Vincent Mauriol, Lal Sellhanadi

Transport et douane :
Marianne Balse, **16 57**

ORDRES D'ACHAT, ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE
Anne-Sophie Masson, **20 51**
bids@artcurial.com

ABONNEMENTS CATALOGUES
Géraldine de Mortemart, **20 43**

CONSEILLER SCIENTIFIQUE ET CULTUREL
Serge Lemoine

COMMISSAIRES PRISEURS HABILITÉS
Francis Briest, François Tajan, Hervé Poulain, Isabelle Boudot de La Motte, Isabelle Bresset, Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux, Matthieu Fournier

ARTCURIAL TOULOUSE JACQUES RIVET
Commissaire-priseur :
Jacques Rivet
8, rue Fermat. 31000 Toulouse
t. +33 (0)5 62 88 65 66
j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL DEAUVILLE
Commissaire-priseur :
James Fattori
32, avenue Hocquart de Turtot.
14800 Deauville
t. +33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

ARTCURIAL LYON MICHEL RAMBERT
Commissaire-priseur :
Michel Rambert
2-4, rue Saint Firmin.
69008 Lyon
t. +33 (0)4 78 00 86 65
mrambert@artcurial-lyon.com

ARTCURIAL HOLDING SA
Président Directeur Général :
Nicolas Orlowski

Vice Président :
Francis Briest

Conseil d'Administration :
Nicole Dassault, Michel Pastor, Francis Briest, Nicolas Orlowski, Hervé Poulain, Daniel Janicot

Comité de développement Président :
Laurent Dassault

Membres :
S.A. la princesse Zahra Aga Khan, Francis Briest, Guillaume Dard, Daniel Janicot, Serge Lemoine, Delphine Pastor, Michel Pastor, Bruno Pavlovsky, Hervé Poulain, François Tajan

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

DÉPARTEMENTS D'ART

ART MODERNE
Directeur associé :
Violaine de La Brosse-Ferrand

Spécialiste : Bruno Jaubert
Consultant pour les œuvres de l'École de Paris, 1905-1939 :
Nadine Nieszawer
Spécialistes junior, catalogueur :
Priscilla Spitzer
Spécialistes junior :
Tatiana Ruiz Sanz
Contacts : Florent Wanecq, **20 63**
Jessica Cavalero, **20 08**

ART CONTEMPORAIN
Directeur associé :
Martin Guesnet

Spécialistes : Hugues Sébilleau
Arnaud Oliveux
Spécialiste Italie :
Gioia Sardagna Ferrari
Spécialiste junior :
Harold Wilmotte
Catalogueur :
Florence Latieule, **20 38**
Contact : Sophie Cariguel, **20 04**

ORIENTALISME
Spécialiste : Olivier Berman, **20 67**
Contact : Line David, **16 21**

ESTAMPES, LIVRES ILLUSTRÉS ET MULTIPLES
Expert :
Isabelle Milsztein
Contact :
Charline Roullier, 20 25

ART DÉCO
Expert : Félix Marcilhac
Spécialiste junior :
Sabrina Dolla, **16 40**
Recherche et documentation :
Cécile Tajan

DESIGN
Directeur associé :
Fabien Naudan

Spécialiste junior :
Harold Wilmotte
Contact : Alma Barthélémy, **20 48**

BANDES DESSINÉES
Expert : Éric Leroy, **20 17**
Contact : Lucas Hureau, **20 11**

HISTORIENNE de L'ART
Marie-Caroline Sainsaulieu

MOBILIER, OBJETS D'ART DU XVIIIE ET XIXE S.
Directeur associé :
Isabelle Bresset

Céramiques, expert :
Cyrille Froissart
Orfèvrerie, experts :
Cabinet Déchaut-Stetten
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS ET DU XIXE S.
Spécialiste :
Matthieu Fournier
Dessins anciens, experts :
Bruno et Patrick de Bayser
Estampes anciennes, expert :
Antoine Cahen
Sculptures, expert :
Alexandre Lacroix
Tableaux anciens, experts :
Gérard Auguier, Cabinet Turquin
Contact : Elisabeth Bastier, **20 53**

ÉCOLES ÉTRANGÈRES DE LA FIN DU XIXE S.
Spécialiste : Olivier Berman
Contact : Tatiana Ruiz Sanz, **20 34**

CURIOSITÉS, CÉRAMIQUES ET HAUTE ÉPOQUE
Expert : Robert Montagut
Contact :
Isabelle Boudot de La Motte, **20 12**

SOUVENIRS HISTORIQUES ET ARMES ANCIENNES
Expert : Bernard Bruel
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

LIVRES ET MANUSCRITS
Expert : Olivier Devers
Spécialiste junior :
Benoît Puttemans, **16 49**

ART TRIBAL
Expert : Bernard de Grunne
Contact : Florence Latieule, **20 38**

ART D'ASIE
Expert : Thierry Portier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

ARCHÉOLOGIE
Expert : Daniel Lebeurrier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

BIJOUX
Spécialiste : Julie Valade
Expert : Thierry Stetten
Contact : Alexandra Cozon, **20 52**

MONTRES
Expert : Romain Réa
Contact : Julie Valade, **16 41**

ARTCURIAL MOTORCARS AUTOMOBILES DE COLLECTION
Spécialistes : Matthieu Lamoure et Pierre Novikoff
Consultant : Frédéric Stoesser
Contact : Iris Hummel, **20 56**

AUTOMOBILIA
Expert : Estelle Prévot-Perry
Contact : Iris Hummel, **20 56**

VINS ET SPIRITUEUX
Experts :
Laurie Matheson, **16 33**
Luc Dabadie, **16 34**
Contact : Marie Calzada
vins@artcurial.com

HERMÈS VINTAGE
Spécialiste : Cyril Pigot, **16 56**
Contact : Eva-Yoko Gault, **20 15**

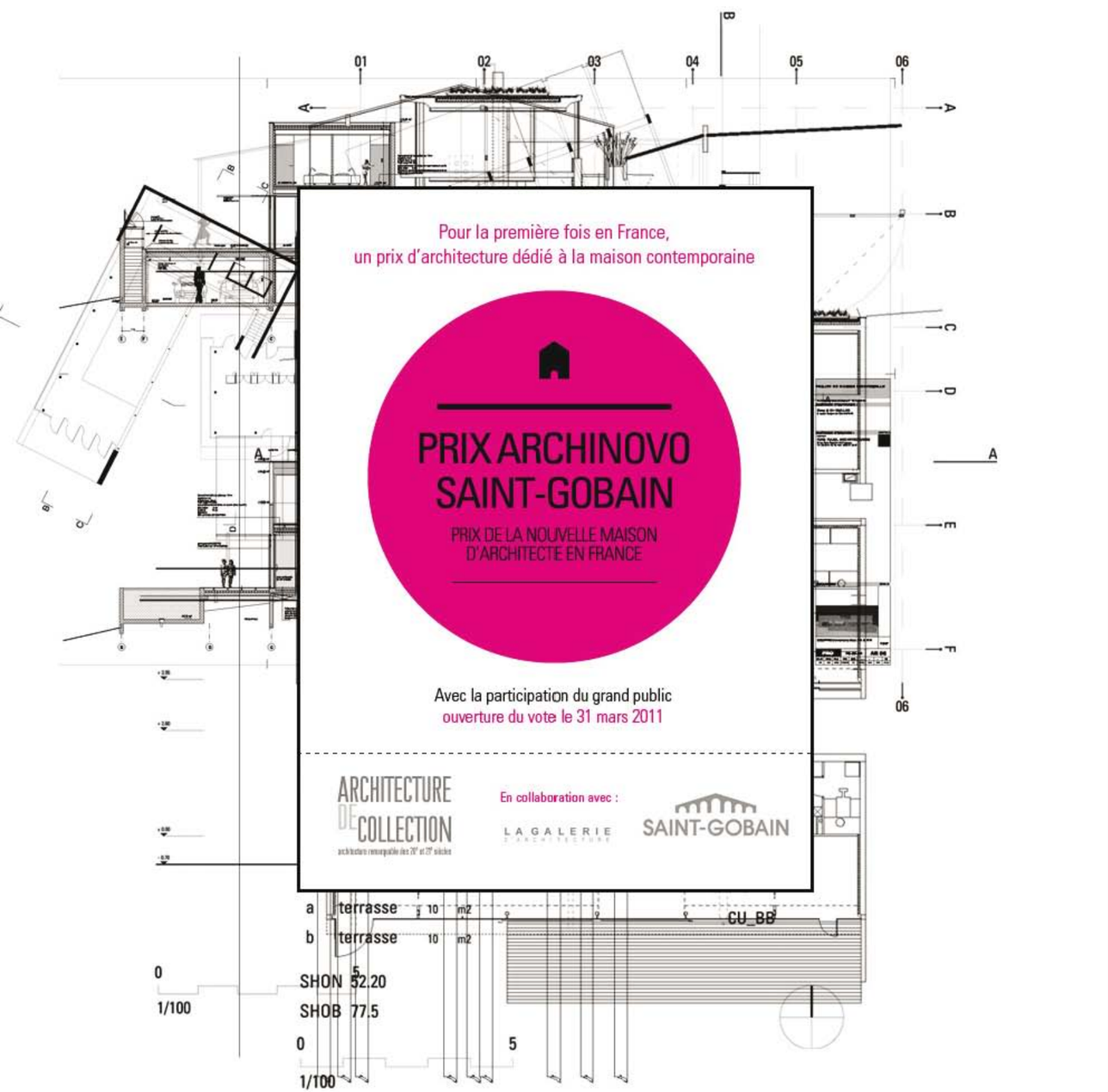
VENTES GÉNÉRALISTES
Spécialiste :
Isabelle Boudot de La Motte
Contacts : Juliette Leroy, **20 16**
Élisabeth Telliez, **16 59**

INVENTAIRES
Spécialiste : Stéphane Aubert
Consultant : Jean Chevallier
Contact : Inès Sonneville, **16 55**

Tous les emails des collaborateurs d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan, s'écrivent comme suit :
initiale du prénom et nom @artcurial.com, par exemple :
vdelabrosseferrand@artcurial.com

Les numéros de téléphone des collaborateurs d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan, se composent comme suit :
+33 1 42 99 xx xx

AFFILIÉ
À INTERNATIONAL
AUCTIONEERS
IAA International Auctioneers



Du 31 mars au 30 avril 2011
votez en ligne pour la maison de vos rêves !

www.archinovo.fr

Stockage et enlèvement des lots
Storage & collection of purchases

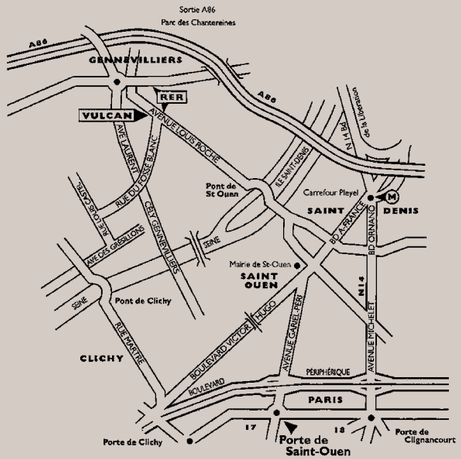
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 46 — Fax : +33 (0)1 42 99 20 22 — stockage@artcurial.com
Il est conseillé de prévenir par courrier électronique, téléphone ou fax, le département stockage de la date désirée de retrait d'un lot.
Please advise our storage department by email, telephone or fax of the date when your lot(s) will be collected.

Tableaux et objets d'art
Pictures & Works of Art

Vous pouvez retirer vos achats
au magasinage de l'Hôtel Marcel Dassault
(rez-de-jardin), soit à la fin de la vente,
soit les jours suivants :
lundi au vendredi : de 9h30 à 18h
(stockage gracieux les 15 jours suivant
la date de vente)

Purchased lots may be collected from the storage at the Hôtel Marcel Dassault (garden level) either after the sale, or from Monday to Friday from 9:30 am to 6 pm (storage is free of charge for a fortnight after the sale)

Mobilier et pièces volumineuses
Furniture & bulky objects



• Les meubles et pièces volumineuses ne pourront pas être enlevés chez Artcurial Les meubles et pièces volumineuses seront entreposés dans les locaux de

Vulcan Fret Services :
Lundi au jeudi :
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Vendredi :
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
135 rue du Fossé Blanc. 92230 Gennevilliers

Contact : Ronan Massart,
ronan.massart@vulcan-france.com
Tél. : +33 (0)1 41 47 94 11
Fax : +33 (0)1 41 47 94 01

• Stockage gracieux les 15 jours suivant la date de vente. Passé ce délai, des frais de stockage vous seront facturés par Vulcan Fret Services

• Pour tout entreposage supérieur à 45 jours, un devis peut vous être adressé sur demande.

• Pour toute expédition de vos lots, Vulcan Fret Services se tient à votre disposition pour vous établir un devis.

• L' enlèvement des lots achetés ne peut pas être effectué avant le 4e jour qui suit la date de vente.

• *All furniture and bulky objects may not be collected at Artcurial Furniture and bulky objects will be stored at the*

Vulcan Fret Services warehouse :
Monday to Thursday :
9am – 12:30am and 1:30pm – 5pm
Friday :
9am – 12:30am and 1:30pm - 4pm
135 rue du Fossé Blanc 92230 Gennevilliers

Contact : Ronan Massart,
ronan.massart@vulcan-france.com
Tel : +33 (0)1 41 47 94 11
Fax : +33 (0)1 41 47 94 01

• *The storage is free of charge for a 15 day period after the date of sale. Thereafter storage costs will be charged by Vulcan Fret Services.*

• *Vulcan Fret Services will be pleased to provide a quote, for any storage over 45 days, upon request.*

• *Vulcan Fret Service can also provide a quote for the shipment of your purchases.*

• *Lots can be collected after the 4th day following the sale's date.*

Ordre d'achat / *Absentee Bid Form*

MARIA PERGAY
PROVENANT DES COLLECTIONS GOURGAUD
VENTE N° 2018

MARDI 24 MAI, 20H
PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT

NOM / *NAME*

PRÉNOM / *FIRST NAME*

ADRESSE / *ADRESS*

TÉLÉPHONE / *PHONE*

FAX

EMAIL

◯ ORDRE D'ACHAT / *ABSENTEE BID*
◯ LIGNE TÉLÉPHONIQUE / *TELEPHONE*

TÉLÉPHONE / *PHONE :*

RÉFÉRENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES À NOUS COMMUNIQUER
REQUIRED BANK REFERENCE :

EXPIRE FIN / *EXPIRATION DATE :*

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE VENTE DÉCRITES DANS LE CATALOGUE, JE DÉCLARE LES ACCEPTER ET VOUS PRIE D'ACQUÉRIR POUR MON COMPTE PERSONNEL AUX LIMITES INDIQUÉES EN EUROS, LES LOTS QUE J'AI DÉSIGNÉS CI-DESSOUS. (LES LIMITES NE COMPRENANT PAS LES FRAIS LÉGAUX).

I HAVE READ THE CONDITIONS OF SALE AND THE GUIDE TO BUYERS PRINTED IN THIS CATALOGUE AND AGREE TO ABIDE BY THEM. I GRANT YOUR PERMISSION TO PURCHASE ON MY BEHALF THE FOLLOWING ITEMS WITHIN THE LIMITS INDICATED IN EUROS. (THESE LIMITS DO NOT INCLUDE BUYER'S PREMIUM AND TAXES).

LOT	DESCRIPTION DU LOT / *LOT DESCRIPTION*	LIMITE EN EUROS / *MAX. EUROS PRICE*
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€

LES ORDRES D'ACHAT DOIVENT IMPÉRATIVEMENT NOUS PARVENIR AU MOINS 24 HEURES AVANT LA VENTE.

TO ALLOW TIME FOR PROCESSING, ABSENTEE BIDS SHOULD BE RECEIVED AT LEAST 24 HOURS BEFORE THE SALE BEGINS.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
REQUIRED DATED SIGNATURE

À RENVOYER / *PLEASE MAIL TO :*

ARTCURIAL–BRIEST–POULAIN–F.TAJAN
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSÉES
75008 PARIS.

FAX : +33 (0)1 42 99 20 60

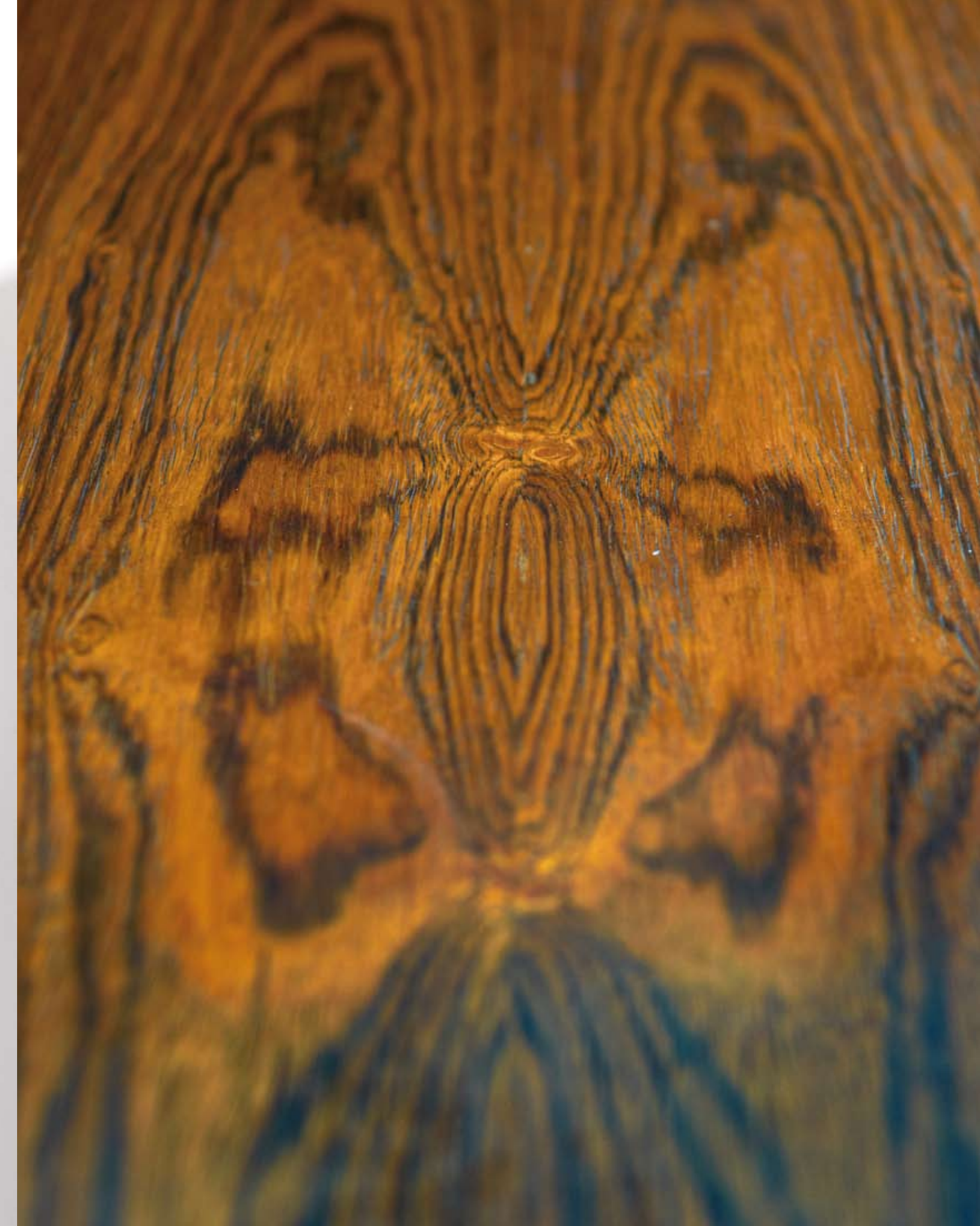


VENTE LE MARDI 24 MAI 2011 À 20H

DESIGN

LOTS 225 À 326








BG



225
Mathieu MATEGOT
(1910 - 2001)
Paire de suspenstions « Umbrella » - 1953
Métal perforé laqué rouge, tube d'acier laqué et laiton.
65 x 51 cm

6 000 — 8 000 €

226
Mathieu MATEGOT
(1910 - 2001)
Dessin « Salle de séjour S.A.D » - 1954
Encre et gouache
Signé en bas à droite
63 x 48 cm

800 — 1 200 €



225



226

226 bis

Mathieu MATEGOT
(1910 - 2001)
Meuble à musique - circa 1950
Meuble bas à musique en placage de noyer et mélaminé noir et gris souris. Présente des casiers ouverts surmontés d'un plateau en verre. Un caisson à un abattant ouvre sur un intérieur plaqué de mélaminé rouge corail dissimulant un système à musique et présente sur sa face arrière un tiroir.
Il repose sur quatre pieds courts à réception circulaire en laiton doré.
Pièce unique.
58,5 x 125,5 x 84 cm

8 000 — 10 000 €



227
Serge MOUILLE
(1922 - 1988)
Applique murale à deux bras pivotants droits - 1954
Structure en fil d'acier cintré, soudé et laqué noir, réflecteurs orientables en tôle repoussée laquée noir et blanc, montés sur une rotule en laiton
60 x 123 cm

6 000 — 8 000 €

228
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Table « Compas » - 1954
Bâti en tube et tôle d'acier laqués bleu, plateau en placage de Formica jaune
72 x 120 x 79,50 cm

Provenance :
Centrale d'étude atomique
de Marcoule - France

4 000 — 6 000 €

229
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Banc dit « Marcoule » - circa 1950
Piètement en tôle pliée et tubes d'acier laqués bleu, assise et dossier en chêne massif
74 x 142,50 x 45 cm

Provenance :
Centrale d'étude atomique
de Marcoule - France

6 000 — 8 000 €



227



228



229

230
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Bureau « Compas » Direction courbe - 1956
Tôle d'acier pliée, tubes d'acier et plateau courbe en chêne (une plaque de verre a été faite à la forme du plateau)
Édition Steph Simon
73 x 155 x 70 cm

8 000 — 10 000 €

231
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Chaise « Standard » - 1950
Structure en tôle d'acier plat et tubulaire, pliée et laquée noir, assise et dossier en contreplaqué moulé recouvert de skaï
80 x 42 x 47 cm

2 800 — 3 200 €

232
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Table type S.A.M TS 11 - 1947
Plateau et piètement en bois et placage de bois, entretoise à fixations « étriers » en métal laqué noir
72 x 190 x 90 cm

Provenance :
Collection particulière - Paris

15 000 — 20 000 €



230 231



232

233
Pierre JEANNERET
(1896 - 1967)
Ensemble de salon composé d'un canapé et deux fauteuils - circa 1955
Bâti en teck massif, piètement latéral « Compas » formant support d'accoudoir, revêtement en peau
Canapé : 76 x 154 x 65 cm
Fauteuil : 76 x 73 x 73 cm

Provenance :
Résidences privées - Chandigarh

25 000 – 35 000 €

234
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Lit Scal n°450 à tablettes dit « Lit Antony » - 1952
Châssis métallique en tôle d'acier pliée, soudée et laquée noir, sommier métallique à ressort, tablettes en bois, matelas et traversins recouvert de tissu
27 x 190 x 80 cm

6 000 – 8 000 €

235
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Lit double SCAL n°450 à tablettes dit « Lit Antony » - 1952
Châssis métallique en tôle d'acier pliée, soudée et laquée, sommier métallique à ressort, deux tablettes pivotantes, matelas et traversins recouvert de toile de lin blanc
27 x 190 x 140 cm

10 000 – 12 000 €



233



234



235

235 bis

Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Bureau dit « Métallique BM 11 » - 1950
Châssis métallique émaillée et tôle pliée, plateau en chêne ciré, caisson métallique à 4 tiroirs avec poignées en acier inoxydable
77 x 161 x 83 cm

18 000 – 22 000 €



236
Pierre JEANNERET
(1896 - 1967)
Lit de repos ou « Day Bed » - 1957
Bâti en teck massif, piètement « compas », matelas en poulain
37 x 197 x 76 cm

Provenance :
Résidences privées - Chandigarh

10 000 — 12 000 €

237
Pierre JEANNERET
(1896 - 1967)
Bureau étudiant - circa 1960
Bâti en teck massif, plateau fixé sur un piètement en « V ». Variante à casiers fermés.
72 x 81 x 58,50 cm

Provenance :
Penjab University et divers bâtiments éducatifs - Chandigarh

3 000 — 5 000 €

238
Pierre JEANNERET
(1896 - 1967)
Table de salle à manger - 1955
Bâti en teck massif, piètement type « fuseau » à section carrée
70 x 151 x 88,50 cm

Provenance :
Himalayan Hostel - Chandigarh

12 000 — 16 000 €



237



236



238

239
Pierre JEANNERET
(1896 - 1967)
Pupitre de conférence et son fauteuil - circa 1960
Pupitre en teck massif, piètement « compas » sur lequel vient se fixer un caisson, fauteuil en teck massif à piètement « X », cannage
124 x 64,50 x 55,50 cm

Provenance :
Bâtiments administratifs - Chandigarh

4 000 — 6 000 €

240
Pierre JEANNERET
(1896 - 1967)
Paire de fauteuils dit « Advocate and Press Chair » - 1955
Bâti en teck massif, piètement fuselé type « Pont » sur lequel sont fixés des accoudoirs, assise et dossier recouverts de maroquin jaune
89 x 64 x 69 cm

Provenance :
Haute Cour - Chandigarh

8 000 — 12 000 €

241
Pierre JEANNERET
(1896 - 1967)
Paire de fauteuils dit « Advocate and Press Chair » - 1955
Bâti en teck massif, piètement fuselé type « Pont » sur lequel sont fixés des accoudoirs, assise et dossier recouverts de maroquin rouge brique
89 x 64 x 69 cm

Provenance :
Haute Cour - Chandigarh

8 000 — 12 000 €



239



240



241

242
Georges JOUVE
(1910 - 1964)
Importane coupe - 1955
Céramique émaillée noir et vert
Signée et monogrammée sous la base
7,50 x 32 x 32 cm

6 000 — 8 000 €

243
Jean PROUVE & Jules LELEU
(1901 - 1984 & 1883 - 1961)
Bureau suspendu et sa chaise - 1934
Tôle pliée et laquée rouge brique, plateau
en chêne, poignées des tiroirs en inox poli.
Chaise en tôle pliée, soudée et laquée rouge
brique, coussin d'assise recouvert de moleskine
gris d'origine
Bureau : 17,5 x 170 x 70 cm
Chaise : 81 x 39 x 45 cm

Provenance :
Modèle crée pour les Sanatoriums alpins
de Guébriant et Martel de Janville
à Passy - France.

6 000 — 8 000 €

244
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Bureau Dactylo métallique « BDM 41 » - 1946
Tôle d'acier pliée, bois, aluminium
et acier inoxydable
62 x 120 x 62 cm
Fabrication Ateliers Jean Prouvé

8 000 — 12 000 €



242



243



244

245

Charlotte PERRIAND
(1903 - 1999)
Armoire de toilette murale - 1952
Bâti en padouk massif, poignées en niangon massif, portes en formica gris
60 x 13 x 24,50 cm

Provenance :
Unité d'habitation Air
France - Brazzaville - Congo

5 000 — 7 000 €



245

246

Charlotte PERRIAND & Fabrication Ateliers Jean PROUVE
(1903 - 1999)
Portes de placard dit « Brazza » - 1952
Tôle d'aluminium « pointe de diamant » laquée
73 x 221 x 24 cm

Provenance :
Unité d'habitation Air
France - Brazzaville - Congo

8 000 — 12 000 €

247

Charlotte PERRIAND & Fabrication Ateliers Jean PROUVE
(1903 - 1999)
Portes de placard dit « Brazza » - 1952
Tôle d'aluminium « pointe de diamant » laquée
73 x 189 x 24 cm

Provenance :
Unité d'habitation Air
France - Brazzaville - Congo

8 000 — 12 000 €



(recto du lot 246)

246



(verso du lot 247)

247

248
Charles & Ray EAMES
(1907 - 1978 & 1912 - 1988)
Fauteuil « PAW Swivel Dowel Base Rope Edge » - 1950
Coque « rope edge » en polyester renforcé de fibre de verre, piètement en tige de métal laqué noir et bois massif
Fabrication « Zenith Plastics » pour Herman Miller éditeur
78 x 63 x 59 cm

2 000 — 3 000 €

249
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Bureau « Cité n°501 démontable » - 1951
Plateau en tôle d'aluminium pliée et laquée gris pale. Piètement et tiroir en tôle d'acier pliée et laquée vert, poignée en tôle d'aluminium plié
73 x 90 x 70 cm

5 000 — 7 000 €

250
Jean PROUVE
(1901 - 1984)
Bureau « Compas » pieds tubes - 1953
Tôle d'acier pliée, pieds « tube » en tubes d'acier et plateau en bois stratifié, tiroir de Charlotte Perriand en ABS jaune
79 x 140 x 66 cm

Provenance :
Collection particulière - Paris

2 500 — 3 500 €



248



249



250

251

Norman CHERNER
(Né en 1920)
Paire de fauteuils « Cherner » - 1958
Assise, accoudoirs et piètement
en contreplaqué moulé
Édition Plycraft
79 x 65 x 49 cm

1 500 — 2 500 €

252

Norman CHERNER
(Né en 1920)
Suite de six chaises « Cherner » - 1958
Assise et piètement en contreplaqué moulé
Étiquette de l'éditeur
Édition Plycraft
79 x 48 x 49 cm

4 500 — 5 500 €

253

George NELSON
(1908 - 1986)
Cabinet « Thin Edge » - 1954
Coprs en bois et placage de bois, pieds
en aluminium, prises traitées en surface
« White powder »
Étiquette de l'éditeur dans un tiroir
Édition Herman Miller
88 x 141 x 47 cm

4 000 — 6 000 €



252



251



253

254
ARREDOLUCE Editeur
Lampadaire « Triennale » - circa 1950
Laiton chromé, acier émaillé et aluminium, marbre et cuir
192 x 110 x 110 cm

3 500 — 4 500 €

255
Charles & Ray EAMES
(1907 - 1978 & 1912 - 1988)
Lounge chair « 670 » et son ottoman « 671 » - 1956
Coque en placage de bois moulé, piètement en fonte d'aluminium, assises et dossier recouvert de cuir noir capitonné
Étiquette de l'éditeur
Édition Herman Miller
Fauteuil : 82 x 85 x 72 cm
Ottoman : 41,5 x 66 x 59 cm

4 000 — 6 000 €

256
George NELSON
(1908 - 1986)
Bureau « Swag Leg Home Desk #5850 » - 1958
Piètement en métal chromé, caisson en bois multiplis et recouvert de mélaminé, réglettes de séparation des niches en multiplis laqué polychrome
Édition Herman Miller
88 x 100 x 73 cm

3 000 — 5 000 €



254



255



256

257
Gio PONTI
(1891 - 1979)
Lampadaire - circa 1960
Base en verre, fût en laiton,
réflecteur en métal laqué vert
Édition Fontana Arte
155 cm

6 000 — 8 000 €

258
STILNOVO éditeur
Lampadaire - circa 1955
Base et fût en tige de métal laqué noir,
réflecteurs en métal laqué blanc et rouge
173 x 60 cm

3 000 — 5 000 €

259
Gino SARFATTI
(1912 - 1985)
Lampadaire « 1056 » - 1948
Base en métal laqué noir epoxy, fût en laiton,
diffuseur en métal laqué noir et perspex
Transfert de l'éditeur
Édition Arteluce
133 x 40 cm

8 000 — 12 000 €

260
Gino SARFATTI
(1912 - 1985)
Lampadaire « 1063 » - 1953
Socle et fût en métal laqué
Édition Arteluce
215 cm

10 000 — 12 000 €



257

258



259



260

261
Max LAMB
(Né en 1980)
Fauteuil « Poly chair » - création 2006
Polystyrène expansé recouvert de caoutchouc teinté noir
Édition Carpenters Workshop
61 x 110 x 106 cm

2 500 — 3 500 €

262
RAPHAEL
(1912 - 2000)
Rare suite de trois fauteuils - 1974
Structure en aluminium, piètement en acier chromé, assise et dossier couvert de cuir havane
73 x 80 x 70 cm

Provenance :
Modèle réalisé exclusivement par le Mobilier National pour l' Assemblée Nationale

15 000 — 20 000 €

263
Gionatan de PAS, Donato d' URBINO, Paolo LOMAZZI
(Né en 1936, 1935, 1932)
Fauteuil « Joe » - 1970
Mousse de polyuréthane moulée sur une structure en tube de métal recouverte de cuir naturel
Édition Poltronova
97 x 184 x 114 cm

4 000 — 6 000 €



261



262



263

264

Groupe ARCHIZOOM Associati
(1966 - 1974)
Canapé « Safari » - 1968
Structure en fibre de verre laquée blanche,
assises rembourrées de mousse recouvertes
de tissu
Édition Poltronova
67 x 260 x 215 cm

18 000 — 22 000 €



265
Gino SARFATTI
(1912 - 1985)
Applique n° 194 / n - 1950
Métal chromé et diffuseur en métal laqué noir
Transfert de l'éditeur
Édition Arteluce
120 cm

3 000 — 5 000 €

266
Gino SARFATTI
(1912 - 1985)
Lampe à poser 607 - 1971
Métal laqué blanc
Édition Arteluce
31 x 25 cm

2 000 — 3 000 €

267
Joe COLOMBO
(1930 - 1971)
Lampe de table « Anubis » - 1969
Métal laqué noir et acier chromé
Étiquette de l'éditeur
Édition Forma & Funzione Varese
62 x 28 x 30 cm

1 500 — 2 500 €

268
Joe & Gianni COLOMBO
(1930 - 1971& 1937 - 1993)
Lampe modèle 281 « Acrylica » - 1962
Base en métal laqué noir, diffuseur en plexiglas
Édition O'Luce
23 x 24 x 23 cm

2 000 — 3 000 €

269
Enrico PANZERI
Lampe « Morgana » - 1971
Base en marbre, diffuseur en aluminium
Édition Sormani
43 x 15 cm

2 000 — 3 000 €



265



266



267



268



269

270
Ron ARAD
(Né en 1951)
Lampadaire « Tree Light » - 1984
Base en béton, bras en tube d'acier et flexible
Édition One Off
Estampille de l'éditeur dans la masse
178 x 70 cm

Provenance :
Collection particulière - Paris

15 000 — 20 000 €

271
Ron ARAD
(Né en 1951)
Fauteuil « Rover Chair » - 1981
Tubes d'acier cintré laqué noir, éléments de raccord type « Kee Klamp », siège de véhicule Rover 2000, système de réglage de l'inclinaison du dossier
Rare version présentant un fauteuil en cuir rouge
Édition One Off
Sticker de l'éditeur
78 x 66 x 90 cm

Provenance :
Collection particulière - Paris

8 000 — 12 000 €



272
Ron ARAD
(Né en 1951)
Etagère « Shelves » - 1981
Montants en tube d'acier laqué noir, éléments de fixation et de raccord type « Kee Klamps », étagères en fil d'acier
Édition One Off
203 x 137 x 31 cm

Provenance :
Collection particulière - Paris

6 000 — 8 000 €

273
Ron ARAD
(Né en 1951)
Fauteuil « Rocking chair » - 1981
Châssis mobile en tube d'acier chromé, assise et dossier en ressorts gainés de caoutchouc noir
Édition One Off
70 x 80 x 70 cm

5 000 — 7 000 €



274

Ron ARAD
(Né en 1951)
Exceptionnel bureau « Kee Klamp » - 1984
Piètement en tube d'acier plié et oxydé,
plateau en verre travaillé par Danny Lane
Édition One Off
Sticker de l'éditeur sur un des montants
74 x 205 x 76 cm

Provenance :
Collection particulière - Londres
Acquis directement par ce dernier auprès
de l'artiste en 1984
Collection particulière - Paris

45 000 — 55 000 €

275

Ron ARAD
(Né en 1951)
Fauteuil « Rover Chair » - 1981
Tubes d'acier cintré laqué noir, éléments de raccord type « Kee Klamp », siège de véhicule Rover 2000, système de réglage de l'inclinaison du dossier
Édition One Off
78 x 66 x 90 cm

Provenance :
Collection particulière - Paris

6 000 — 8 000 €



276

Ron ARAD
(Né en 1951)
Canapé « Rover 2-Seater » - 1981
Tubes d'acier cintré laqué noir, éléments
de raccord type « Kee Klamp », siège
de véhicule Rover 2000, système de réglage
de l'inclinaison du dossier
Édition One Off
Sticker de l'éditeur
75 x 120 x 90 cm

Provenance :
Collection particulière - Stuttgart

12 000 — 18 000 €



277
Ron ARAD
(Né en 1951)
Importante horloge « Shadow Of Time » - 1986
Cône en tôle d'acier soudé et patiné, système halogène de projection, horloge
Édition One Off
190 x 120 x 115 cm

30 000 — 50 000 €



278
Ron ARAD
(Né en 1951)
Valet de nuit - 1986
Tôle d'acier gauffré patiné
Édition Ron Arad Studio
Elément servant principalement pour la boutique Bazaar de Londres. Ce type de pièce produit en peu d'exemplaires n'a jamais fait l'objet d'une commercialisation.
179 x 43 x 34 cm

Provenance :
Boutique Bazaar - Londres
Collection particulière - Londres
Collection particulière - Paris

1 200 — 1 500 €

279
Ron ARAD
(Né en 1951)
Lit « Round Rail Bed » - circa 1980
Tube d'acier laqué noir et bleu, éléments de raccord type « Kee Klamp »
Édition One Off
On y joint une affiche originale du studio « One Off » représentant un autre exemplaire de ce lit dans cette même variante de couleurs
48 x 200 x 83 cm

Provenance :
Collection particulière - Londres
Collection particulière - Paris

6 000 — 8 000 €

280
Ron ARAD
(Né en 1951)
Prototype du coussin « Transformer Seating System » - 1981
Poche en vinyl remplie de granules de Styrofoam
Estampille sur la valve portant l' inscription « Inflatables by Braino & Co »
112 x 68 cm

Provenance :
Collection particulière - Paris
Acquis directement par ce dernier auprès d'un collaborateur de Ron Arad à Londres

200 — 300 €



281
Ron ARAD
(Né en 1951)
Bureau « Wire Trestle » - 1981
Piètement en tige de métal chromé,
plateau en verre réalisé par Danny Lane
Édition One Off
72,50 x 170,50 x 80 cm

Provenance :
Collection particulière - Londres
Collection particulière - Paris

5 000 — 7 000 €



282

Ron ARAD
(Né en 1951)
Rare étagère « Builders Hods » - 1985
Montant en tube d'acier, éléments de raccords type « Kee Klamp », étagères réalisées à partir de « porte-tuiles » utilisés par les couvreurs en Grande Bretagne
Édition One Off
22,50 x 100 cm

Provenance :
Boutique One Off - Londres
Collection particulière - Paris

14 000 — 16 000 €



283
Ron ARAD
(Né en 1951)
Etagère « Small Bookworm » - 1993
Lame d'acier et métal patiné
Édition Ron Arad Studio

Provenance :
Collection particulière - Paris

7 000 — 9 000 €

284
Ron ARAD
(Né en 1951)
Importante table « No Waste » - 2000
Plateau et piètement découpés à partir d'une seule feuille et même feuille d'aluminium à structure nid d'abeille (Metawell)
Édition Hidden
75 x 220 x 128 cm

Provenance :
Collection particulière - Paris

14 000 — 15 000 €



283



284

285
Hubert LE GALL
(Né en 1961)
Guéridon à lampadaire intégré « Pic Poisson » - 2005
Bronze
Exemplaire numéroté 3 / 8
180 x 80 cm

18 000 — 22 000 €

286
Elisabeth GAROUSTE et Mattia BONETTI
(Nés en 1949 et1953)
Exceptionnelle lampe de sol tripode « BG 44 » - 1981
Vasque en terre cuite posée sur un haut piètement tripode en fer battu patiné vert antique. Édition Neotu. Gravé BG
193 x 57 cm

Provenance :
Achetée par l'actuel propriétaire à la Galerie Neotu - Paris en 1983

4 000 — 6 000 €



285



286

287

Elisabeth GAROUSTE
et Mattia BONETTI
(Nés en 1949 et 1953)
Important bureau « DK-OBC » - 1990
Bronze à patine antique
Pièce unique
Édition Neotu
Plaque de l' éditeur sous le plateau
75 x 250 x 122 cm
Un fac-similé du projet sera remis à l'acquéreur

50 000 — 70 000 €



288
Vladimir KAGAN
(né en 1927)
Canapé « Serpentine » et son ottoman - création circa 1960
Structure en bois rembourrée de mousse recouverte de velours gris
Plaque de l'éditeur
Édition Kagan New York
Canapé : 78 x 350 x 130 cm
Ottoman : 39 x 132 cm

7 000 — 9 000 €



289
Maria PERGAY
(Née en 1930)
Lampe - 1982
Base recouverte de corne
69 x 35 x 26 cm

3 000 — 5 000 €

290
Maria PERGAY
(Née en 1930)
Applique « Faucon » - 1979
Bronze à patine doré
61 x 23 cm

1 000 — 1 500 €



289



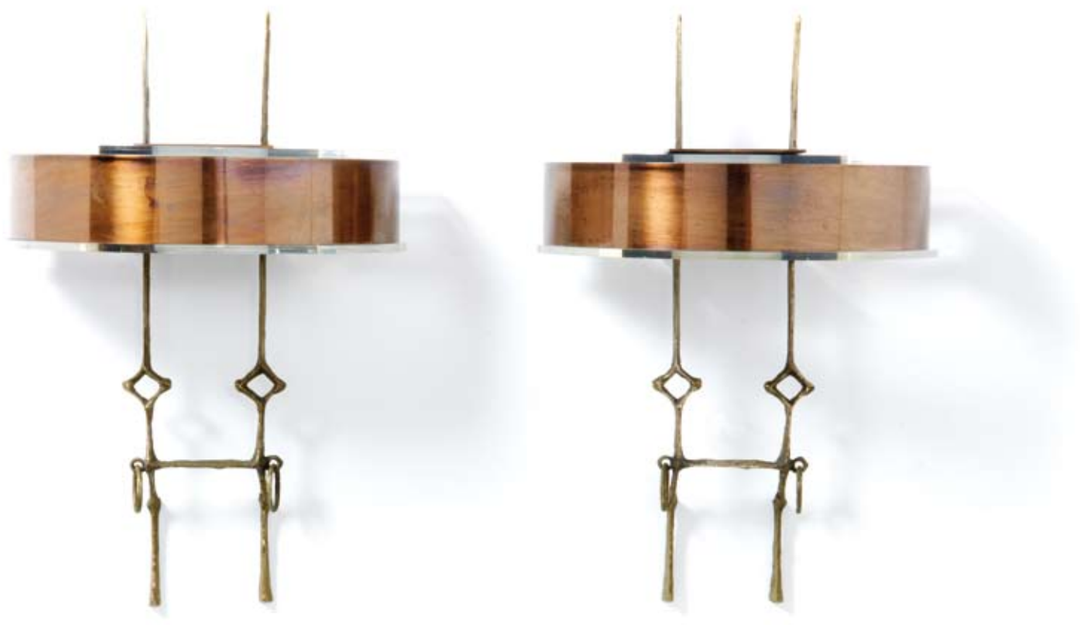
290

291
Félix AGOSTINI
(1910 - 1980)
Paire d'appliques - circa 1950
Bronze, laiton, verre et plexiglas
74 x 50 x 30 cm

4 000 — 6 000 €

292
Max INGRAND
(1908 - 1969)
Paire d'appliques modèle « 1933 » - 1958
Structure laiton, diffuseur double lentille
en verre cristal poli
Editeur Fontana Arte
29,50 x 23 x 15 cm

6 000 — 8 000 €





291 292

293
Xavier LUST
(Né en 1969)
Banc « Gun Metal Bench » - 2006
Acier perforé laqué
Édition Carpenters Workshop Gallery
44 x 157 x 41 cm

10 000 — 12 000 €

294
Martin SZEKELY
(Né en 1956)
Prototype de la Table « R.N.L » - 2006
Plateau en pierre « Amazonia - Crocodile »,
piètement composé de trois tiges filletées
finition acier
Édition Galerie Kreo
Signée et numérotée « Proto 1 »
75 x 150 cm

Provenance :
Galerie Kreo - Paris
Collection particulière - Paris

10 000 — 12 000 €



293



294

295
Xavier LUST
(Né en 1969)
Chaise « Archiduchaise » - 2004 / 2007
Aluminium poli-miroir
Édition Carpenters Workshop Gallery
78 x 102 x 110 cm

8 000 — 10 000 €

296
Vincent DUBOURG
(Né en 1977)
Fauteuil « Displis » - 2006
Acier inoxydable patiné noir
Édition Carpenters Workshop Gallery
80 x 110 x 88 cm

900 — 1 200 €

297
Vincent DUBOURG
(Né en 1977)
Fauteuil « Displis » - 2006
Acier inoxydable
Édition Carpenters Workshop Gallery
80 x 110 x 88 cm

900 — 1 200 €



295



296



297

298

Vassiliakis TAKIS
(né en 1925)
Rare table de salle à manger - 1981 / 85
Plateau de forme libre dite « Nuage » en acier laqué blanc et poids en acier bleui, deux pieds à réception circulaire en acier aminci au marteau, soudé et patiné noir
Le piètement de cette table a été réalisé pour l'exposition du Centre Pompidou en 1981 « 3 Totems - Espace musical ». Le plateau quant à lui, sculpté par l'artiste en 1985.
Seuls quelques exemplaires de ce modèle sont aujourd'hui répertoriés.
87 x 236 x 152 cm

30 000 — 40 000 €



299

Vladimir KAGAN
(né en 1927)
Important ensemble « Serpentine » composé de deux canapés et un ottoman - création circa 1960
Structure en bois recouverte de tissu chiné violet
Édition Kagan New York
Plaque de l'éditeur sous chacun des canapés
Canapé : 78 x 345 x 137 cm
Canapé : 78 x 269 x 99 cm
Ottoman : 36 x 132 cm

15 000 — 20 000 €



300
Preben FABRICIUS & Jorgen KASTHOLM
(1931 - 1984 & Né en 1931)
Paire de fauteuils « FK 710 skater » - 1968
Structure en acier plat chromé, revêtement en cuir noir
Édition Alfred Kill
Étiquette de l'éditeur sur chacun des deux fauteuils
70 x 67 x 75 cm

10 000 — 15 000 €

301
Pierre PAULIN
(1927 - 2009)
Fauteuil « F582 Ribbon » - 1966
Structure en tube d'acier cintré rembourrée de mousse recouverte de tissu rouge, piètement en bois laqué blanc
Édition Artifort
70 x 95 x 75 cm

3 000 — 5 000 €

302
Pierre PAULIN
(1927 - 2009)
Fauteuil « F582 Ribbon » et son ottoman - 1966
Structure en tube d'acier cintré rembourrée de mousse recouverte de tissu noir, piètement en bois laqué noir
Édition Artifort
70 x 95 x 75 cm

4 000 — 6 000 €

303
Pierre PAULIN
(1927 - 2009)
Canapé trois places « 780 Concorde » - 1966
Structure tubulaire rembourrée de mousse recouverte de tissu noir, pieds « patins » en métal laqué noir.
Étiquette de l'éditeur
Édition Artifort
93 x 186 x 87 cm

1 000 — 1 500 €



300



301

302



303

304
Claude LALANNE
(née en 1924)
Paire de tables de chevets - circa 1980
Laiton patiné
Édition Artcurial
65 x 41 x 38 cm

25 000 – 35 000 €

305
Claude LALANNE
(née en 1924)
Vase « éventail » - circa 1980
Laiton patiné
Édition Artcurial
16 x 32 x 5 cm

6 000 – 8 000 €

306
Claude LALANNE
(née en 1924)
Vase « éventail » - circa 1980
Laiton patiné
Édition Artcurial
8 x 15 x 3,50 cm

4 000 – 5 000 €



307
Claude LALANNE
(née en 1924)
Bougeoir « Buisson d'or » - circa 1990
Bronze à patine dorée
Édition Artcurial
43 x 19 x 10 cm

4 000 — 6 000 €

308
François Xavier LALANNE
(1927 - 2008)
Lampe « Pigeon » - circa 1990
Bronze patiné, cuivre et verre opalin
Édition Artcurial
21 cm

20 000 — 25 000 €



307



308

309
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Lampe à poser « Sainte Catherine » - 1962
Acier laqué gris et opaline blanche
Édition Louis Poulsen
Modèle réalisé pour le collège Sainte Catherine
à Oxford
30 x 22 cm

4 000 — 6 000 €



310
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Lampe à poser « Sainte Catherine » - 1962
Acier laqué gris et opaline blanche
Édition Louis Poulsen
Modèle réalisé pour le collège Sainte Catherine à Oxford
30 x 22 cm

4 000 — 6 000 €

311
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Table de salle à manger « Grand Prix » - 1957
Teck et hêtre
Édition Fritz Hansen
70 x 152 x 80 cm
Ce modèle à permis à A. Jacobsen de gagner le Grand Prix de la Triennale de Milan en 1957.

2 000 — 3 000 €

312
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Chaise « Grand Prix » - 1957
Teck et hêtre
Estampille de l'éditeur
Édition Fritz Hansen
79 x 48 x 49 cm
Ce modèle à permis à A. Jacobsen de gagner le Grand Prix de la Triennale de Milan en 1957.

500 — 700 €



313
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Ménagère de 48 couverts
pour six personnes - 1957
Acier inoxydable
Édition Anton Michelsen
Modèle réalisé pour le restaurant du SAS Royal Hotel de Copenhage

1 200 — 1 600 €

314
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Ménagère de 48 couverts
pour six personnes - 1957
Acier inoxydable
Édition Anton Michelsen
Modèle réalisé pour le restaurant du SAS Royal Hotel de Copenhage

1 200 — 1 600 €

315
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Ensemble de trois cendriers - 1958
Porcelaine émaillée
Édition Lyngby
Modèle réalisé pour le SAS Royal Hôtel de Copenhage
De 14,50 cm à 17,50 cm de diamètre

1 000 — 2 000 €





316
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Cadre - 1958
Structure en bois, attaches en acier inoxydable
Réalisés pour les chambres du SAS Royal Hotel de Copenhage. Les numéros de chambre sont gravés au dos des cadres.
71 x 51 x 2 cm

800 — 1 200 €

317
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Cadre - 1958
Structure en bois, attaches en acier inoxydable
Réalisés pour les chambres du SAS Royal Hotel de Copenhage. Les numéros de chambre sont gravés au dos des cadres.
71 x 51 x 2 cm

800 — 1 200 €

318
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Cadre - 1958
Structure en bois, attaches en acier inoxydable
Réalisés pour les chambres du SAS Royal Hotel de Copenhage. Les numéros de chambre sont gravés au dos des cadres.
71 x 51 x 2 cm

800 — 1 200 €



319
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Suite de 2 chaises « 3107 » et 2 fauteuils « 3207 » - circa 1960
Piètement en acier nikelé, coque formant assise et dossier recouverte de cuir cognac
Édition Fritz Hansen
73 x 47 x 40 cm

4 000 — 6 000 €

320
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Suite de quatre chaises « 3107 » - circa 1960
Piètement en acier nikelé, coque formant assise et dossier recouverte de cuir noir
Édition Fritz Hansen
73 x 47 x 40 cm

3 000 — 4 000 €

321
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Table de salle à manger « 3600 » - 1965
Piètement en acier nickelé, plateau en palissandre
Édition Fritz Hansen
72 x 120 cm

2 000 — 3 000 €





322
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Applique « Eklipta 35 » - 1956
Opaline blanche et aluminium
Édition Louis Poulsen
35 cm de diamètre

300 — 500 €

323
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Applique « Eklipta 35 » - 1956
Opaline blanche et aluminium
Édition Louis Poulsen
45 cm de diamètre

500 — 700 €

324
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Paire d'appliques « Eklipta 35 » - 1956
Opaline blanche et aluminium
Édition Louis Poulsen
35 cm de diamètre

800 — 1 200 €







325
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Paire d'appliques « Visor » - création 1956
Acier laqué gris
Édition Louis Poulsen
25 x 11 cm

700 — 900 €



326
Arne JACOBSEN
(1902 - 1971)
Suspension - circa 1942
Globe en verre opalin, acier nikelé
Édition Louis Poulsen
Modèle réalisé pour le Hall de la ville
de Sollerod au Danemark
30 x 40 x 40 cm

1 000 — 1 200 €



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000.
en cette qualité Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. les rapports entre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux
qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) les indications données par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

c) le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.
À toutes fins utiles, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente.
Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan aura acceptés.
Si Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.
En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.
Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.
En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.
Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 – L'exécution de la vente

a) en sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :
• de 1 à 15 000 euros : 23 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,265 % et pour les autres catégories, TVA = 4,508 % du prix d'adjudication).
• de 15 001 à 600 000 euros : 20 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,1 % et pour les autres catégories, TVA = 3,92 % du prix d'adjudication).
• Au-delà de 600 001 euros : 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % et pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un ○).
Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.
Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.
L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
- en espèces : jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;
- par chèque ou virement bancaire ;
- par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.
Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.
Toute personne s'étant fait enregistrer auprès Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan serait avérée insuffisante.

d) le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.
Dans l'intervalle Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.
En cas de paiement par chèque, le lot ne sera délivré qu'après encaissement définitif du chèque par Artcurial Briest-Poulain-F. Tajan.
A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.
En outre, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :
- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 – Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra utiliser des moyens vidéos. en cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

5 – Préemption de l'État français

L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.
L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'état français.

6 – Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue.
Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.
En outre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.
Toute reproduction du catalogue de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.
La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 – Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.
Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :
• de 1 à 100 000 euros : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).
• Au-delà de 100 000 euros : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) les véhicules sont vendus en l'état. les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. en revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 – Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. la nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 – Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.
Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

Retrait des lots :

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions,
et Artcurial- Briest-Poulain-F.Tajan décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.
Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 euros de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ldt.

CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.
In such capacity Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan acts as the agent of theseller who contracts with the buyer.
The relationships between Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified bysaleroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will berecorded in the official sale record.

1 – Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.
Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.
The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 – The sale

a) in order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan before the sale, so as to have their personal identity data recorded.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.
Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability / responsability whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan which have been deemed acceptable.
Should Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) in the event where a reserve price has been stipulated by the seller, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.
The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.
In case of challenge or dispute, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, the successful bidder will be the bidder would will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.
The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word "adjugé" or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.
No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 – The performance of the sale

a) in addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

1) Lots from the EEC:

• From 1 to 15 000 euros:
23 % + current VAT (for books, VAT = 1.265% of the hammer price; for other categories, VAT = 4.508% of the hammer price).
• From 15 001 to 600 000 euros:
20 % + current VAT (for books, VAT = 1.1% of the hammer price; for other categories, VAT = 3.92% of the hammer price).
• Over 600 001 euros:
12 % + current VAT (for books, VAT = 0.66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2.35% of the hammer price).

2) Lots from outside the EEC:
(indentified by an ○).
In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.
An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.
The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.
The purchaser will be authorized to pay by the following means:
- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 15 000 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.
- By cheque or bank transfer.
- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1,85 % additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.
Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.
Any person having been recorded by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan has a right of access and of rectification to the nominative data provided to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan would prove unsufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes.In the meantime Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.
Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as "procédure de folle enchère". If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.
In addition, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:
- interest at the legal rate increased by five points,
- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after "procédure de folle enchère" if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan also reserves the right to set off any amount Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 – The incidents of the sale

a) in case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be able to use video technology.
Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan shall bear no liability/ responsability whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not be liable for errors of conversion.

5 – Pre-emption of the French state

The French state in entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.
The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 – Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.
Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.
Furthermore, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.
Any reproduction of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.
The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 – Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.
In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackes:
• From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).
• Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e.1,96% of the hammer price).

a) Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will bestored at the costs and risks of their owner.

8 – Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independant from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 – Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F. TAJAN

HÔTEL MARCEL DASSAULT
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

T. +33 1 42 99 20 20
F. +33 1 42 99 20 21
E. contact@artcurial.com

www.artcurial.com

SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS
Francis Briest, **Co-Président**
Hervé Poulain
François Tajan, **Co-Président**

DIRECTEURS ASSOCIÉS
Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan
Isabelle Bresset

ADMINISTRATION ET GESTION
Direction : Nicolas Orlowski

Secrétaire général :
Axelle Givaudan

Relations clients :
Marie Sanna-Legrand, **20 33**
Karine Castagna, **20 28**

Marketing, Communication et Activités Culturelles :
Emmanuel Bérard, direction
Morgane Delmas

Comptabilité et administration :
Joséphine Dubois, direction
Sandrine Abdelli, Marion Bégat, Virginie Boisseau, Marion Carteirac, Isabelle Chênais, Nicole Frerejean, Mouna Sekour

Logistique et gestion des stocks :
Denis Chevallier, Philippe Da Silva, Erwan Hassouni, Joël Laviolette, Vincent Mauriol, Lal Sellhanadi

Transport et douane :
Marianne Balse, **16 57**

ORDRES D'ACHAT, ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE
Anne-Sophie Masson, **20 51**
bids@artcurial.com

ABONNEMENTS CATALOGUES
Géraldine de Mortemart, **20 43**

CONSEILLER SCIENTIFIQUE ET CULTUREL
Serge Lemoine

COMMISSAIRES PRISEURS HABILITÉS
Francis Briest, François Tajan, Hervé Poulain, Isabelle Boudot de La Motte, Isabelle Bresset, Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux, Matthieu Fournier

ARTCURIAL TOULOUSE JACQUES RIVET
Commissaire-priseur :
Jacques Rivet
8, rue Fermat. 31000 Toulouse
t. +33 (0)5 62 88 65 66
j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL DEAUVILLE
Commissaire-priseur :
James Fattori
32, avenue Hocquart de Turtot.
14800 Deauville
t. +33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

ARTCURIAL LYON MICHEL RAMBERT
Commissaire-priseur :
Michel Rambert
2-4, rue Saint Firmin.
69008 Lyon
t. +33 (0)4 78 00 86 65
mrambert@artcurial-lyon.com

ARTCURIAL HOLDING SA
Président Directeur Général :
Nicolas Orlowski

Vice Président :
Francis Briest

Conseil d'Administration :
Nicole Dassault, Michel Pastor, Francis Briest, Nicolas Orlowski, Hervé Poulain, Daniel Janicot

Comité de développement Président :
Laurent Dassault

Membres :
S.A. la princesse Zahra Aga Khan, Francis Briest, Guillaume Dard, Daniel Janicot, Serge Lemoine, Delphine Pastor, Michel Pastor, Bruno Pavlovsky, Hervé Poulain, François Tajan

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

DÉPARTEMENTS D'ART

ART MODERNE
Directeur associé :
Violaine de La Brosse-Ferrand

Spécialiste : Bruno Jaubert
Consultant pour les œuvres de l'École de Paris, 1905-1939 :
Nadine Nieszawer
Spécialistes junior, catalogueur :
Priscilla Spitzer
Spécialistes junior :
Tatiana Ruiz Sanz
Contacts : Florent Wanecq, **20 63**
Jessica Cavalero, **20 08**

ART CONTEMPORAIN
Directeur associé :
Martin Guesnet

Spécialistes : Hugues Sébilleau
Arnaud Oliveux
Spécialiste Italie :
Gioia Sardagna Ferrari
Spécialiste junior :
Harold Wilmotte
Catalogueur :
Florence Latieule, **20 38**
Contact : Sophie Cariguel , **20 04**

ORIENTALISME
Spécialiste : Olivier Berman, **20 67**
Contact : Line David, **16 21**

ESTAMPES, LIVRES ILLUSTRÉS ET MULTIPLES
Expert :
Isabelle Milsztein
Contact :
Charline Roullier, 20 25

ART DÉCO
Expert : Félix Marcilhac
Spécialiste junior:
Sabrina Dolla, **16 40**
Recherche et documentation :
Cécile Tajan

DESIGN
Directeur associé :
Fabien Naudan

Spécialiste junior :
Harold Wilmotte
Contact : Alma Barthélémy, **20 48**

BANDES DESSINÉES
Expert : Éric Leroy, **20 17**
Contact : Lucas Hureau, **20 11**

HISTORIENNE de L'ART
Marie-Caroline Sainsaulieu

MOBILIER, OBJETS D'ART DU XVIIIE ET XIXE S.
Directeur associé :
Isabelle Bresset

Céramiques, expert :
Cyrille Froissart
Orfèvrerie, experts :
Cabinet Déchaut-Stetten
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS ET DU XIXE S.
Spécialiste :
Matthieu Fournier
Dessins anciens, experts :
Bruno et Patrick de Bayser
Estampes anciennes, expert :
Antoine Cahen
Sculptures, expert :
Alexandre Lacroix
Tableaux anciens, experts :
Gérard Auguier, Cabinet Turquin
Contact : Elisabeth Bastier, **20 53**

ÉCOLES ÉTRANGÈRES DE LA FIN DU XIXE S.
Spécialiste : Olivier Berman
Contact : Tatiana Ruiz Sanz, **20 34**

CURIOSITÉS, CÉRAMIQUES ET HAUTE ÉPOQUE
Expert : Robert Montagut
Contact :
Isabelle Boudot de La Motte, **20 12**

SOUVENIRS HISTORIQUES ET ARMES ANCIENNES
Expert : Bernard Bruel
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

LIVRES ET MANUSCRITS
Expert : Olivier Devers
Spécialiste junior :
Benoît Puttemans, **16 49**

ART TRIBAL
Expert : Bernard de Grunne
Contact : Florence Latieule, **20 38**

ART D'ASIE
Expert : Thierry Portier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

ARCHÉOLOGIE
Expert : Daniel Lebeurrier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

BIJOUX
Spécialiste : Julie Valade
Expert : Thierry Stetten
Contact : Alexandra Cozon, **20 52**

MONTRES
Expert : Romain Réa
Contact : Julie Valade, **16 41**

ARTCURIAL MOTORCARS AUTOMOBILES DE COLLECTION
Spécialistes : Matthieu Lamoure et Pierre Novikoff
Consultant : Frédéric Stoesser
Contact : Iris Hummel, **20 56**

AUTOMOBILIA
Expert : Estelle Prévot-Perry
Contact : Iris Hummel, **20 56**

VINS ET SPIRITUEUX
Experts :
Laurie Matheson, **16 33**
Luc Dabadie, **16 34**
Contact : Marie Calzada
vins@artcurial.com

HERMÈS VINTAGE
Spécialiste : Cyril Pigot, **16 56**
Contact : Eva-Yoko Gault, **20 15**

VENTES GÉNÉRALISTES
Spécialiste :
Isabelle Boudot de La Motte
Contacts : Juliette Leroy, **20 16**
Élisabeth Telliez, **16 59**

INVENTAIRES
Spécialiste : Stéphane Aubert
Consultant : Jean Chevallier
Contact : Inès Sonneville, **16 55**

Tous les emails des collaborateurs d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan, s'écrivent comme suit :
initiale du prénom et nom @artcurial.com, par exemple :
vdelabrosseferrand@artcurial.com

Les numéros de téléphone des collaborateurs d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan, se composent comme suit :
+33 1 42 99 xx xx

AFFILIÉ
À INTERNATIONAL
AUCTIONEERS
IAG
International Auctioneers

KOLLER



BAR. Métal. Années 1970.

Design

Ventes à Genève, 27 mai 2011

Koller Zurich
Hardturmstrasse 102 · CH-8031 Zurich
Tel. +41 /44 445 63 63 · office@kollerauctions.com
www.kollerauctions.com

Koller Genève
2, rue de l'Athénée · CH-1205 Genève
Tel. +41/22 311 03 85 · geneva@kollerauctions.com
www.kollerauctions.com

INTÉRIEURS 2011

L'ART DE VIVRE AVEC L'ART

AD DONNE CARTE BLANCHE
À 12 DÉCORATEURS
CHEZ ARTCURIAL

INDIA MAHDAVI, OLIVIA PUTMAN,
ROXANE RODRIGUEZ, FRANÇOIS-JOSEPH GRAF,
CHAHAN MINASSIAN, PIERRE YOVANOVITCH,
LAURENT BUTTAZZONI, FRÉDÉRIC LAVAUD,
JEAN-LOUIS DENIOT, JOSEPH DIRAND,
TRISTAN AUER, THIERRY LEMAIRE

DU 12 AU 22 SEPTEMBRE 2011



LYONEL FEININGER, HAFEN VON SWINEMÜNDE, 1915, huile sur toile, 75 x 101 cm
Provenance : Collection Hugo Simon, Berlin, Paris - Collection Roger-Jean Spiri, Paris
Est.: 1 500 000 — 2 000 000 €

Vendu au profit de l'Institut Curie, du Secours Populaire Français et de la Fondation Mondiale Recherche et Prévention Sida – Unesco
Vendu en collaboration avec Millon & Associés

ART MODERNE

DIMANCHE 29 MAI 2011 À 18H
HÔTEL MARCEL DASSAULT • 7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES • 75008 PARIS

Exposition à New-York :
du 2 au 5 mai 2011 chez Moeller Fine Art,
36 East 64th Street

Exposition à Cologne :
du 10 au 12 mai 2011 chez Kunsthaus Lempertz,
Neumarkt 3

Exposition à Zurich :
les 17 et 18 mai 2011 chez Koller
Auktionen, Hardturmstrasse 102

Exposition à Paris :
du vendredi 27 au dimanche
29 mai de 11h à 19h

Catalogue en ligne :
www.artcurial.com

Contacts :
Violaine de La Brosse-Ferrand
Bruno Jaubert
+33 (0)1 42 99 20 35
bjaubert@artcurial.com

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

Maison de Vente aux enchères
agrément n° 2001-005

Stockage et enlèvement des lots
Storage & collection of purchases

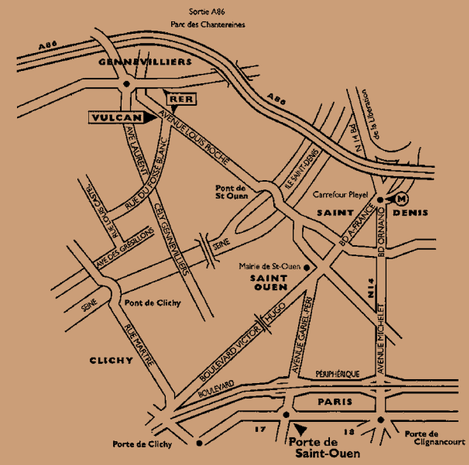
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 46 — Fax : +33 (0)1 42 99 20 22 — stockage@artcurial.com
Il est conseillé de prévenir par courrier électronique, téléphone ou fax, le département stockage de la date désirée de retrait d'un lot.
Please advise our storage department by email, telephone or fax of the date when your lot(s) will be collected.

Tableaux et objets d'art
Pictures & Works of Art

Vous pouvez retirer vos achats
au magasinage de l'Hôtel Marcel Dassault
(rez-de-jardin), soit à la fin de la vente,
soit les jours suivants :
lundi au vendredi : de 9h30 à 18h
(stockage gracieux les 15 jours suivant
la date de vente)

Purchased lots may be collected from the storage at the Hôtel Marcel Dassault (garden level) either after the sale, or from Monday to Friday from 9:30 am to 6 pm (storage is free of charge for a fortnight after the sale)

Mobilier et pièces volumineuses
Furniture & bulky objects



• Les meubles et pièces volumineuses ne pourront pas être enlevés chez Artcurial Les meubles et pièces volumineuses seront entreposés dans les locaux de

Vulcan Fret Services :
Lundi au jeudi :
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Vendredi :
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
135 rue du Fossé Blanc. 92230 Gennevilliers

Contact : Ronan Massart,
ronan.massart@vulcan-france.com
Tél. : +33 (0)1 41 47 94 11
Fax : +33 (0)1 41 47 94 01

• Stockage gracieux les 15 jours suivant la date de vente. Passé ce délai, des frais de stockage vous seront facturés par Vulcan Fret Services

• Pour tout entreposage supérieur à 45 jours, un devis peut vous être adressé sur demande.

• Pour toute expédition de vos lots, Vulcan Fret Services se tient à votre disposition pour vous établir un devis.

• L' enlèvement des lots achetés ne peut pas être effectué avant le 4e jour qui suit la date de vente.

• *All furniture and bulky objects may not be collected at Artcurial Furniture and bulky objects will be stored at the*

Vulcan Fret Services warehouse :
Monday to Thursday:
9am – 12:30am and 1:30pm – 5pm
Friday:
9am – 12:30am and 1:30pm - 4pm
135 rue du Fossé Blanc 92230 Gennevilliers

Contact : Ronan Massart,
ronan.massart@vulcan-france.com
Tel : +33 (0)1 41 47 94 11
Fax : +33 (0)1 41 47 94 01

• *The storage is free of charge for a 15 day period after the date of sale. Thereafter storage costs will be charged by Vulcan Fret Services.*

• *Vulcan Fret Services will be pleased to provide a quote, for any storage over 45 days, upon request.*

• *Vulcan Fret Service can also provide a quote for the shipment of your purchases.*

• *Lots can be collected after the 4th day following the sale's date.*

Ordre d'achat / *Absentee Bid Form*

ART DÉCO – VENTE N° 1997
LUNDI 23 MAI, 20H

DESIGN – VENTE N° 2018
MARDI 24 MAI, 20H

PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT

NOM / *NAME*

PRÉNOM / *FIRST NAME*

ADRESSE / *ADRESS*

TÉLÉPHONE / *PHONE*

FAX

EMAIL

○ ORDRE D'ACHAT / *ABSENTEE BID*
○ LIGNE TÉLÉPHONIQUE / *TELEPHONE*

TÉLÉPHONE / *PHONE :*

RÉFÉRENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES À NOUS COMMUNIQUER
REQUIRED BANK REFERENCE :

EXPIRE FIN / *EXPIRATION DATE :*

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE VENTE DÉCRITES DANS LE CATALOGUE, JE DÉCLARE LES ACCEPTER ET VOUS PRIE D'ACQUÉRIR POUR MON COMPTE PERSONNEL AUX LIMITES INDIQUÉES EN EUROS, LES LOTS QUE J'AI DÉSIGNÉS CI-DESSOUS. (LES LIMITES NE COMPRENANT PAS LES FRAIS LÉGAUX).

I HAVE READ THE CONDITIONS OF SALE AND THE GUIDE TO BUYERS PRINTED IN THIS CATALOGUE AND AGREE TO ABIDE BY THEM. I GRANT YOUR PERMISSION TO PURCHASE ON MY BEHALF THE FOLLOWING ITEMS WITHIN THE LIMITS INDICATED IN EUROS. (THESE LIMITS DO NOT INCLUDE BUYER'S PREMIUM AND TAXES).

LOT	DESCRIPTION DU LOT / *LOT DESCRIPTION*	LIMITE EN EUROS / *MAX. EUROS PRICE*
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€

LES ORDRES D'ACHAT DOIVENT IMPÉRATIVEMENT NOUS PARVENIR AU MOINS 24 HEURES AVANT LA VENTE.

TO ALLOW TIME FOR PROCESSING, ABSENTEE BIDS SHOULD BE RECEIVED AT LEAST 24 HOURS BEFORE THE SALE BEGINS.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
REQUIRED DATED SIGNATURE

À RENVOYER / *PLEASE MAIL TO :*

ARTCURIAL–BRIEST–POULAIN–F.TAJAN
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSÉES
75008 PARIS.

FAX : +33 (0)1 42 99 20 60